

Plaidoyer pour la fin de l'adoption internationale

Le 25 mars 2025, à l'issue de plus de 2 ans et demi d'enquête, la Commission « Vérité et Réconciliation » de Corée du Sud a confirmé la violation des droits humains liés à l'adoption internationale. Elle a notamment pointé de fausses déclarations d'orphelinage, des falsifications d'identités et des évaluations insuffisantes des familles adoptantes.

Pourtant, la **Convention de La Haye** de 1993 établit que l'adoption internationale ne doit être envisagée, **dans l'intérêt supérieur de l'enfant**, qu'à défaut de placement dans l'Etat d'origine. Elle définit les responsabilités respectives des pays d'origine et d'accueil. L'Etat d'origine doit notamment vérifier l'adoptabilité de l'enfant et recueillir le consentement éclairé de ses représentants légaux.

Depuis les années 50, plus de 500 000 enfants dans le monde ont été adoptés dans un pays étranger. En France, depuis les années 80, cela représente plus de 100 000 enfants.

Il est temps aujourd'hui de mettre un terme à l'adoption internationale.

En effet,

- avoir un enfant n'est pas un droit
 - de plus, les bénéfices de l'adoption internationale sont multiples, mais pas dans l'intérêt de l'enfant
 - et enfin, de trop nombreux scandales sont avérés
-

1- AVOIR UN ENFANT N'EST PAS UN DROIT

Premièrement, avoir un enfant n'est pas un droit.

Certains **parents** veulent adopter un enfant pour compenser celui qu'ils n'ont pas pu concevoir eux-mêmes.

D'autres envisagent l'adoption comme un geste humanitaire, se posent en sauveurs, comme Joséphine Baker avec sa « tribu arc-en-ciel » dans les années 50 ou, plus proche de nous, le couple Angelina Jolie - Brad Pitt.

Lorsque les Etats suspendent les adoptions pour renforcer les contrôles, les parents s'organisent en lobbies. Ainsi, pour le Vietnam en 2001 ou le Népal en 2007, des aspirants parents ont manifesté pour exiger qu'on leur remette « leurs » enfants.

L'enfant est marchandisé. Aux Etats-Unis, on peut le choisir sur catalogue. Voici une annonce réelle : « C'est un garçon intelligent qui apprend vite. Il aime jouer au ballon, manger, écouter de la musique. Il a besoin d'une famille adoptive aimante qui lui donnera l'attention, le soutien dont il a besoin pour continuer à s'épanouir et à apprendre. ». Ce genre de présentation me fait plutôt penser à un chien que l'on choisirait à la SPA... En France, les parents peuvent définir leurs préférences : pays d'origine, sexe, âge, race...

Parfois, les parents « rendent » l'enfant qui ne leur convient pas. Satisfait ou remboursé ! Quinze jours pour changer d'avis ! On estime que cela représente 1 à 5% des adoptions aux Etats-Unis. Vous imaginez le traumatisme que subit l'enfant, confronté à un nouvel abandon ? Heureusement, cela est interdit en France.

2- BENEFICES DE L'ADOPTION INTERNATIONALE

Deuxièmement, les bénéfices de l'adoption internationale sont multiples, mais pas dans l'intérêt de l'enfant.

Pour les **Etats d'origine**, c'est une source de revenus. Ainsi, acheter (pardon, « adopter ») un enfant à l'étranger coûte plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Cela évite aussi de devoir mettre en place de coûteux systèmes sociaux, tels que planning familial, familles d'accueil, accompagnement des familles modestes ou des mères célibataires.

Enfin, c'est une arme géopolitique. On utilise les enfants comme moyen de pression lors de négociations diplomatiques, on menace de tarir leur approvisionnement pour obtenir des contreparties économiques ou diplomatiques. Une fois devenus adultes, ces mêmes enfants, formés à l'étranger, peuvent devenir des « ambassadeurs », voire être incités à revenir dans leur pays d'origine et contribuer à leur développement économique.

Pour les **Etats receveurs**, l'enjeu de l'adoption internationale est triple. Il s'agit d'abord de se donner une image charitable, pendant étatique du mythe du sauveur des parents adoptants. Il permet également de satisfaire ses citoyens en mal d'enfants, et enfin, de soutenir les politiques démographiques de ces pays essentiellement « du nord global ».

3- SCANDALES

Troisièmement, de trop nombreux scandales liés à l'adoption internationale sont avérés.

En 2022, en France, 232 adoptions internationales ont abouti, alors que plus de 8 000 familles détenaient un agrément pour adopter. Il faut répondre à la demande de ces familles adoptantes. C'est un véritable système d'offre et de demande qui se met en place.

Les **intermédiaires d'adoption** agissent avant tout par appât du gain, souvent dans une démarche néocolonialiste et humanitariste.

Pour « sécuriser leurs sources d'approvisionnement », ils doivent « fabriquer des orphelins ». Cela commence par encourager les mères biologiques à abandonner leur bébé. Pour ne citer qu'un seul des nombreux scandales liés à l'adoption internationale, au Sri Lanka, dans les années 80, des milliers d'enfants ont été victimes de trafic : enfants enlevés, fermes à bébés, enfants conçus par viol pour être adoptés.

En 2017, une étude de la fondation états-unienne Lumos a estimé que 80% des enfants placés en institution dans le monde ne sont pas orphelins (i.e. qu'ils ont au moins un parent en vie).

Depuis quelques années, les discours dithyrambiques sur l'adoption internationale laissent la place à des avis plus nuancés. Les enfants adoptés dans les années 80 et 90 sont devenus adultes et font entendre leur voix.

Peut-on encore prétendre que les principes de la Convention de La Haye sont respectés ? Que l'adoption internationale se fait dans l'intérêt supérieur de l'enfant, alors que ces mêmes enfants sont déracinés, privés de leur culture d'origine, de leur langue, de leur nom, de leur identité ? Qu'ils sont victimes de racisme ? Qu'ils commettent 4 fois plus de tentatives de suicide que la population générale ?

Non, bien sûr !

Avoir un enfant n'est en aucun cas un droit : l'adoption consiste à donner une famille à un enfant, et non à donner un enfant à une famille !

L'intérêt supérieur de l'enfant est de rester dans sa famille biologique (ou à défaut dans son pays d'origine) grâce à des politiques sociales et familiales adaptées. Pour les parents en mal d'enfant, une solution alternative est le parrainage d'enfants ou d'institutions dans le pays d'origine.

En 2024, à la suite d'une commission d'enquête ayant révélé de nombreux scandales, les Pays-Bas ont annoncé la fin des adoptions internationales.

Je demande aujourd'hui que tous les pays du monde mettent fin, à leur tour, à l'adoption internationale.

Bibliographie

Livres

Bourgain Joohee, *L'adoption internationale, mythes et réalités*, Anacaona, 2021

Denéchère Yves, *Des enfants venus de loin - Histoire de l'adoption internationale en France*, Armand Colin, 2011

Documents juridiques et officiels

Truth and Reconciliation Commission, Republic of Korea, *Press Conference on the Decision to Investigate Human Rights Violations in the Intercountry Adoption Process* :
<https://jinsil.go.kr/en/nac/selectNoticeDetail.do#>

Hague Conference on Private International Law (HCCH), *Convention du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale* :
<https://www.hcch.net/fr/instruments/conventions/full-text/?cid=69>

France Diplomatie, *Pratiques illicites dans l'adoption internationale*, 2023 :
<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/adopter-a-l-etranger/pratiques-illicites-dans-l-adoption-internationale/>

Data.gouv.fr, *Adoptions internationales : pays d'origine, zone géographique, tranche d'âges et procédures* :
<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/adoptions-internationales-pays-dorigine-zone-geographique-tranche-dages-et-procedures/>

Mission de l'Adoption Internationale, *Les chiffres de l'adoption internationale* :
<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/adopter-a-l-etranger/la-mission-de-l-adoption-internationale/les-chiffres-de-l-adoption-internationale/>

ONPE, *La situation des pupilles de l'État : enquête au 31 décembre 2022* :
<https://onpe.france-enfance-protgee.fr/document/la-situation-des-pupilles-de-letat-enquete-au-31-decembre-2022/>

Etudes, recherches

Denéchère Yves, Macedo Fábio, *Étude historique sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale en France*, Université d'Angers, 2023 : <https://univ-angers.hal.science/hal-03972497v1>

Smolin David M., *The Legal Mandate for Ending the Modern Era of Intercountry Adoption*, Samford University, 2022 : https://works.bepress.com/david_smolin/24/

Keyes Margaret A, *Risk of Suicide Attempt in Adopted and Nonadopted Offspring*, 2013 :
<https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC3784288/>

Ressources internet

Wikipedia, *List of international adoption scandals* :

https://en.wikipedia.org/wiki/List_of_international_adoption_scandals

Exemples de « catalogues » d'enfants à adopter :

<https://adoptuskids.org/meet-the-children/search-for-children/search>,

<https://adoption.com/photolisting/>

Enfance & Familles d'Adoption, *Adoptions au Sri Lanka*, 2019 :

<https://www.adoptionefa.org/adoptions-au-sri-lanka/>

We are Lumos, *Children In Institutions: The Global Picture*, 2017 :

<https://www.wearelumos.org/resources/children-in-institutions-the-global-picture/>

Presse, médias

The Conversation, *Joséphine Baker et sa « tribu arc-en-ciel », au nom de la fraternité universelle*, 2021 :

<https://theconversation.com/josephine-baker-et-sa-tribu-arc-en-ciel-au-nom-de-la-fraternite-universelle-171858>

Le Parisien, *Les familles manifestent contre les blocages de l'adoption*, 2001 :

<https://www.leparisien.fr/societe/les-familles-manifestent-contre-les-blocages-de-l-adoption-16-12-2001-2002663479.php>

Libération, *Les rêves d'adoption au Népal s'éloignent*, 2007 :

https://www.liberation.fr/societe/2007/06/04/les-reves-d-adoption-au-nepal-s-eloignent_94896/

The Atlantic, *When Families Un-Adopt a Child*, 2018 :

<https://www.theatlantic.com/family/archive/2018/11/children-who-have-second-adoptions/575902/>

Reuters, *Netherlands will no longer allow international adoptions*, 2024 :

<https://www.reuters.com/world/europe/netherlands-will-no-longer-allow-international-adoptions-2024-05-21/>